



Canton du Valais
COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Plan d'affectation des zones

Modifications partielles : zones de protection de la nature (bas-marais)

secteur "Lac Vert"

Echelle 1:5'000

Décidé par l'Assemblée primaire en séance du 15 décembre 2014

Le Président



Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du **17 FEV. 2016**

Droit de sceau: Fr. **250.-**

L'atteste:
Le chancelier d'Etat



Source : Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC GEO - canton du Valais

Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
02.09.2014	AFD	DE	AFD
24.06.2015	AFD	DE	AFD
15.12.2015	AFD	DE	AFD
...	...	...	...
...	...	...	...

Auteur du projet :

bisa
aménagement du territoire

Av. du Rothorn 10
3960 Siere
+41 27 451 75 75
info@blcdsiere.ch



Document n° 2b/3

Légende

Affectation du sol

PAD du domaine skiable

- Zone de domaine skiable à supprimer
- Zone de domaine skiable - pistes enneigées techniquement
- Zone de domaine skiable - pistes damées
- Zone de protection des bas-marais - passage de pistes de ski
- Zone spéciale de domaine skiable du valon de They
- Zone de réserve du domaine skiable

Zones agricoles

- Zone agricole d'alpage et de pâturage

Zones de protection de la nature

- Bas-marais d'importance cantonale
- Bas-marais d'importance communale
- Zone de protection de la nature d'importance communale
- Zone de protection du paysage d'importance communale

A titre indicatif

- Limite communale

Zones de danger géologique (en cours d'homologation)

Glissement de terrain

- danger moyen
- danger faible

Zones de protection des eaux souterraines

- S1 provisoire
- S2 provisoire
- Zone inculte

Cours d'eau et plans d'eau

- Cours d'eau et plans d'eau

Chemins de randonnée pédestre

- chemin pédestre principal
- chemin de montagne principal
- chemin pédestre secondaire
- Remontées mécaniques

